

Sommaire

Page 1 :	Edito de Marie-Thérèse Bodo.
Page 2 :	Le SNUEP-FSU pour agir Maintien de la section construction des carrosseries à St-Ex
Page 3 :	Déclaration de la FSU au CTA du 12/10/16 sur la gestion des personnels contractuels
Page 4 :	Déclaration FSU au CAEN du 04/11/16
Page 5 :	Déclaration FSU au CREFOP du 17/11/16
Page 6 :	Mouvement inter 2017 — droits des contractuels
Page 7 :	Bulletin d'adhésion 2016-2017
Page 8 :	Conseil de discipline: une année extraordinaire!

Une année importante pour le SNUEP-FSU

é
d
i
t
o

L'année 2017 est celle du Congrès national du SNUEP-FSU. C'est le moment privilégié pour nous retrouver dans chaque académie, analyser le travail accompli et décider des orientations que chaque PLP souhaite donner à l'action de notre syndicat.

Chacun de nous a déjà été sollicité pour donner son avis sur la liste présentée pour le Conseil national. Les 31 membres qui seront élus se réuniront avec les représentants des académies pour élire les membres du Bureau national.

Le Bureau national se réunit chaque mois pour décider de l'action de notre syndicat, impulser, valider le travail des Secrétaires nationaux aussi bien dans les représentations au Ministère que dans le quotidien du fonctionnement du SNUEP-FSU. C'est un moment d'échanges sur ce qui se passe dans les académies et sur les projets du Ministère.

Nous devons, au cours du Congrès national qui se déroulera du 27 au 31 mars prochain à Bourges, nous prononcer sur les positions et revendications du SNUEP-FSU pour les différents axes de notre métier :

- * nos exigences pédagogiques dans le thème « Education »,
- * nos conditions de travail dans le thème « Métiers »
- * nos attentes et revendication liées au contexte de notre vie dans le thème « Société »
- * le fonctionnement et le développement de notre syndicat dans le thème « Syndicalisme ».

Pour préparer ce Congrès, nous organisons un Congrès académique qui se tiendra les 2 et 3 février

à Limoges. Les membres du Congrès académique (membres du Bureau académique et représentants de chaque LP ou SEP) proposeront des amendements aux textes qui seront ensuite étudiés et validés par le Congrès national. Ils choisiront les représentants de l'académie au Congrès national.

Ce moment important sera également l'occasion d'élire le Bureau académique et les Secrétaires académiques. Le Congrès académique aura également la responsabilité de valider les comptes de la section académique.

Comme pour toute organisation fondée sur la démocratie, la vie de notre syndicat est indissociable de l'implication de ses adhérents.

Contrairement à ce que certains cherchent à nous faire croire, il n'y a pas de fatalité. L'enseignement professionnel public existe et doit continuer à être LA voie de formation sous statut scolaire. La mixité des publics peut être combattue avec succès. La volonté de fermeture d'une section même décidée conjointement par le Rectorat et la Région peut être mise en échec par l'action conjointe des collègues et du SNUEP-FSU.

Aussi, n'hésitez pas à vous exprimer et à mandater les collègues de vos établissements qui participeront au Congrès académique afin que le SNUEP-FSU poursuive les objectifs que vous avez choisis.

Votre participation au Congrès et à la construction des mandats est le gage du fonctionnement démocratique de VOTRE syndicat le SNUEP-FSU.

Marie-Thérèse BODO

Le SNUEP-FSU pour agir

La préparation de la carte des formations professionnelles a été particulièrement difficile cette année :

- ♦ Mise en place de la carte conjointement par la Région et le Rectorat dans le cadre de la Nouvelle Aquitaine.
- ♦ Volonté des Rectorats et de la Région de favoriser l'apprentissage, la mixité des publics
- ♦ Centres de décisions et réunions à Bordeaux

Le SNUEP-FSU a participé à toutes les instances et a défendu l'enseignement professionnel initial sous statut scolaire, sans compromis pour une mixité des publics qui ne peut être que nocive aussi bien pour les élèves que pour nos formations.

Après avoir obtenu, avec l'appui de l'action des collègues le maintien de la formation Bac pro « Construction des carrosseries » au LP Saint-Exupéry à Limoges, Le SNUEP-FSU a continué de défendre ses positions au Comité technique inter académique qui s'est déroulé à Bordeaux le 15 novembre.

Il est regrettable que la CGT, qui lors des instances de la région Limousin défendait la voie scolaire, n'ait pas été présente lors du CREFOP, instance la plus importante qui se passait à Bordeaux et au cours de laquelle un vote validait la carte des formations.

L'UNSA et FO donc (le SNETAA-FO) malgré quelques prises de position contre la mixité des publics, ont préféré s'abstenir.

Fort de l'analyse du SNUEP-FSU, lors du CREFOP du 17 novembre, la FSU a été la seule organisation à voter CONTRE la carte des formations proposée conjointement par le « Super » Recteur et le Président de Région.

Alors que le plan « 500 formations » fait miroiter l'amélioration des formations professionnelles, les niveaux IV et V sont les grands oubliés de ces projets et il n'y a rien pour les élèves sortants de 3e et qui choisissent la voie professionnelle sous statut scolaire,

Sur l'ensemble de la région Nouvelle Aquitaine, le bilan de création des Bac Pro est nul et il y a seulement 10 créations de CAP.

L'exemple du LP Saint-Exupéry montre que lorsque les arguments des représentants syndicaux sont soutenus par l'action des collègues, la victoire est possible. Aussi, dans les revendications futures, montrons-nous unis et volontaires.

Alors, si vous souhaitez un syndicat qui agit sur le terrain plutôt qu'un syndicat qui se contente de s'exprimer dans les journaux, rejoignez le SNUEP-FSU !"

Maintien de la section Construction des Carrosseries à Saint-Ex

Pour la troisième fois en 4 ans, la section « Construction des carrosseries » était menacée de fermeture cette année. L'annonce est faite « magistralement », par message au Proviseur, peu de jours avant la rentrée, sans qu'aucun Comité Technique Académique ne soit tenu ! Le dialogue social se passe de cette manière, dans cet autre pays du Fromage ! Voilà comment sont considérés les collègues de cette spécialité qui ont fait, dans un premier temps, une adaptation à l'emploi en 2009 (ROC > Construction des carrosseries), démarche pas toujours évidente à mettre en œuvre, et à quoi on rajoute, quelques temps après une première annonce de fermeture (2012). La considération et l'investissement humain des collègues sont ainsi récompensés. Bien sur, aucun accompagnement de prévu lors des annonces de fermeture, pas de propositions pour la suite de carrière, pas de suivi psychologique pour les collègues. Le système « marche ou crève » sévit aussi dans l'Education Nationale, et à tous les étages : les équipes de direction, les enseignants, ...

D'abord abasourdis par cette annonce (le jour de pré-rentrée en septembre), nous avons ensuite repris nos esprits et notre fer de lance, pour défendre cette section. Pour les collègues d'enseignement professionnel, mais également pour les collègues d'enseignement général, car une disparition de 3

années de Baccalauréat Professionnel = beaucoup d'heures d'enseignement général en moins. Nous avons demandé des entretiens à la Région, ainsi qu'au Rectorat. Ces deux interlocuteurs « privilégiés » se sont montrés très réticents à nos arguments pourtant valables et cohérents. Nos camarades siégeant au CTA, et au CAEN sont à leur tour montés au créneau pour défendre le dossier. Dans le même temps, des représentants de la profession sont venus en visite au lycée et ont porté un œil attentif et attentiste quant à cette filière. Promettant d'abonder pour le maintien auprès du MEN et des services du Rectorat. Une visite des membres du CHSCTD87 n'a pas manqué de mettre en lumière la souffrance de personnels quant à l'annonce de cette fermeture. Et puis, il y a ce jour, celui du CAEN, où nos camarades, siégeant à l'intérieur, nous avertissent que le maintien de la filière est prononcé, alors que nous manifestons devant le bâtiment. C'est la délivrance !

La lutte a payé, les arguments concrets et cohérents sont venus à bout d'une logique implacable de « je ne sais quelle raison ». Le village gaulois Saint-Exupéry a résisté une fois de plus !

Toute bataille est perdue d'avance si elle n'est pas menée !!!

Martial Roux

Déclaration de la FSU au Comité Technique Académique (CTA) du 12 octobre sur la gestion des personnels contractuels

La publication fin août du décret sur la gestion, les conditions de recrutement et de rémunération des contractuels assurant des missions d'enseignement, d'éducation et d'orientation, porte la trace concrète des luttes menées par le SNES, le SNEP et le SNUEP, syndicats majoritaires de la FSU, pour obtenir l'amélioration de la situation de nos collègues contractuels maintenus dans la précarité au sein du Service Public d'Éducation, depuis des années. Ces textes actent un certain nombre d'avancées à mettre à notre actif : recrutement pour toute la durée effective du remplacement, abrogation de la vacation, évolution de la rémunération, formation et accompagnement, mais aussi obligations de service, indemnités, évaluation à l'instar des fonctionnaires. Autant de mesures qui réduisent l'arbitraire et assurent de nouveaux droits à nos collègues qui en avaient peu, il n'est plus envisageable qu'ils leur soient désormais contestés. Pour autant, la rédaction de ce décret révèle des insuffisances que nos syndicats ont dénoncées lors des négociations. Ainsi, il n'est pas acceptable de restreindre l'octroi de l'allègement de service d'une heure pour exercice en service partagé aux seuls contractuels chargés des fonctions d'enseignement à temps plein, excluant tous les autres. De même, le refus d'établir une grille indiciaire commune à tous les rectorats, des règles d'affectations équitables, le droit à la reconduction prioritaire des contractuels les plus anciens, est incompréhensible. Autant de droits écartés, qui ne signifient pas pour nous un renoncement à agir. Nous vous avons soumis une proposition de grille indiciaire, elle s'inscrit dans le cadre réglementaire fixé par le décret et les arrêtés liés, elle prend en compte la nécessaire sur-rémunération des personnels par rapport à l'indice minimum de recrutement et la nécessité de rendre attractive la fonction en permettant l'évolution de la rémunération et en rémunérant davantage des affectations éloignées du lieu de résidence par exemple. Vous nous dites attendre la publication d'une circulaire d'application nationale du décret du 29 août pour porter plus avant les discussions. Nous souhaitons l'engagement de votre part de la réunion d'un GT sitôt la publication de cette circulaire, ainsi que la rétroactivité au 1/09, comme le prévoit le décret du 29 août, de l'ensemble des arbitrages en la matière préalablement soumis au CTA.

En particulier, nous souhaitons que la rémunération de tous nos collègues non titulaires employés en 2016-2017, en CDI comme en CDD, soit réexaminée à l'aune de la future grille, avec reprise de leur ancienneté. Nous pensons aussi indispensable la prise en compte d'une heure de plus dans le service des collègues affectés à temps incomplets et en service partagé. C'est une mesure d'équité et d'attractivité de la fonction dans notre académie où les déplacements peuvent être nombreux, longs et coûteux. La liberté qui vous est laissée en la matière le permet. Nous serons aussi vigilants sur l'attribution des frais de déplacement. Sur les mesures de CDIisation présentées aujourd'hui, nous nous félicitons d'avoir été entendus et portons à notre crédit ces avancées pour nos collègues les plus anciens. Nous regrettons d'avoir eu à engager des procédures pour faire valoir une évidence, que d'énergie gâchée, pour tous. Nous actons très positivement l'annonce de la pérennisation des modalités présentées aujourd'hui pour la CDIisation et l'annonce d'une CDIisation automatique de tous les collègues venant à remplir les conditions requises à la date anniversaire des 6 ans d'ancienneté, ainsi qu'un recrutement à temps complet. Reste à développer l'accompagnement et la formation de nos collègues pour leur permettre de se présenter aux concours dans les meilleures conditions, nous sommes disponibles pour en discuter les modalités. Une solution doit aussi être recherchée pour les 4 collègues non encore réemployés à cette rentrée. Bien qu'éligibles au dispositif, une situation conjoncturelle les prive d'une CDIisation à laquelle ils peuvent légitimement prétendre pour avoir contribué, par leur investissement, à la continuité du Service Public, ce n'est pas acceptable. Enfin, comme vous vous y êtes engagé le 1er juillet nous attendons le rétablissement d'un fonctionnement normal des CCP, à savoir qu'elles se tiennent comme se tiennent les CAPA pour les fonctionnaires, et que l'ensemble des actes de gestion collectifs et individuels y soient examinés : affectations, CDIisation, évolution de la rémunération,... Ces CCP doivent donc être programmées au calendrier de la DIPER sans tarder.

SNUEP LIMOUSIN Pour l'Enseignement Professionnel Public

Bulletin trimestriel du SNUEP-FSU Section Académie de Limoges

CPPAP : 1017 S 06224. Dépôt légal : à parution

Directrice de publication : M.T. BODO

Réalisation : V. JAULIAC

Imprimé par nos soins 26 avenue Guynemer 19100 BRIVE

*Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique
du SNUEP Limousin.*

*Conformément à la loi du 8/1/78, vous pouvez faire effacer les
informations vous concernant, en vous adressant à*

SNUEP-FSU 26 av. Guynemer 19100 BRIVE

Déclaration de la FSU, CAEN du 04 Novembre 2016

La fin du quinquennat Hollande est l'occasion de faire un bilan de la politique éducative menée par le gouvernement. Si certaines des promesses de campagne ont été tenues (rétablissement de la formation initiale, abrogation des décrets Chatel), d'autres ne l'ont été que partiellement comme les créations d'emplois compromises en partie par la crise de recrutement qui perdure.

Toutefois aucune de ces mesures n'a permis ni de réparer les dégradations à l'œuvre sous le quinquennat Sarkozy ni de créer une nouvelle dynamique de progrès et d'élévation des qualifications dans le système éducatif.

La scolarisation des enfants de moins de 3 ans comme le « plus de maîtres que de classes » sont loin d'atteindre les objectifs affichés.

Concernant l'Education prioritaire, l'allègement des effectifs, les mesures de prévention, une réelle formation continue des personnels, une politique volontariste de développement de la mixité sociale, doivent être mis en place pour permettre de réduire les inégalités scolaires.

La mise en place de la réforme Vallaud-Belkacem du collège, marque, à rebours de ce qu'elle affiche, un renoncement à permettre au collège de surmonter les difficultés dans lesquelles il est enlégé. Au-delà du caractère contraint imposé par un budget restreint, cette réforme, contestée et combattue depuis le début par la FSU, renforce les inégalités ainsi que la concurrence entre les établissements et les personnels. A l'inverse, la FSU continue à porter sans relâche l'exigence d'une véritable réforme se fixant l'objectif de la réussite de tous les élèves et s'inscrivant dans la perspective de la poursuite de la scolarisation en lycée, et de la réduction des inégalités sociales.

C'est dans ce contexte que se réunit le deuxième CAEN depuis la fusion des trois anciennes régions. La FSU rappelle son opposition à cette réforme territoriale menée dans l'urgence et sans que sa pertinence ait été démontrée. Dans le contexte de réduction drastique des dépenses publiques, nos inquiétudes sont vives. Les conditions de travail des agents et les services rendus aux usagers sont dégradés, alors même que les Services Publics, qui sont un outil de redistribution des richesses et de lutte contre les inégalités, devraient être les garants de l'égalité de traitement, à l'échelle nationale, des droits des citoyens.

Pour la FSU, il est essentiel de permettre à tous les usagers un même accès de proximité aux services publics, d'adopter une même organisation territoriale sur l'ensemble des régions, de réaffirmer

le fait que les missions doivent être assurées par des personnels sous statut de fonctionnaires, à l'indépendance garantie et aux conditions de travail améliorées.

En ce qui concerne la carte des formations présentée aujourd'hui pour notre académie, elle relève de priorités contestables.

Pourquoi vouloir « favoriser à tout prix la mixité des parcours et des publics dans tous les établissements » ?

La FSU rappelle que le volontariat des enseignants est une condition indispensable à l'accueil d'un public mixte et que le surcroît de travail occasionné doit conduire à une rémunération supplémentaire. Imposer la mixité des publics aux enseignants qui la refusent n'est pas acceptable. Il n'a jamais été mis en place une concertation avec les acteurs de terrain que sont les enseignants pour en particulier étudier les impacts pédagogiques induits par la mixité des publics.

En BTS les taux de réussite des candidats issus de l'apprentissage sont bien moindres que ceux des candidats sous statut scolaire.

En ce qui concerne l'insertion à l'issue d'une formation professionnelle initiale, l'apprentissage n'est pas forcément un gage de réussite, beaucoup d'entreprises faisant le choix d'un fonctionnement organisé sur l'utilisation des apprentis.

Pour les propositions de la carte de l'enseignement professionnel, les ouvertures annoncées sont à chaque fois compensées par des fermetures ou des capacités d'accueil.

Si on replace les propositions pour l'académie de Limoges dans le cadre de la région Nouvelle Aquitaine, on observe que le % d'élèves scolarisés en enseignement professionnel dans notre académie est le plus faible 26 % contre 29 % pour l'académie de Bordeaux et 33 % pour celle de Poitiers.

Pourquoi privilégier par ailleurs l'ouverture de plusieurs FCIL pour répondre aux besoins des entreprises plutôt que de faire le choix de mentions complémentaires diplômantes ? Ces choix politiques révèlent une vision étriquée du service public de formation qui cherche à se centrer sur une employabilité directe, au mépris des conditions d'apprentissage des jeunes.

Personne n'est dupe non plus du plan « 500 nouvelles formations » à quelques mois des élections présidentielles.

D'autres choix doivent être faits pour l'avenir des jeunes et du système éducatif, c'est ce que continuera de porter la FSU.

AUTRES DATES à retenir

Demande de mise en disponibilité : retour du dossier au rectorat pour le 12 décembre

Candidature à un **congé pour adaptation** (perfectionnement professionnel via une formation PA, un stage en entreprise, un stage en EPLE ou une autre modalité) ou **reconversion** (changement de discipline ou d'emploi) : retour des dossiers au rectorat pour le 27 janvier 2017.

Pour des compléments d'informations sur le dispositif vous pouvez contacter la DAFPEN :

ce.dafpen@ac-limoges.fr

Déclaration FSU au CREFOP du 17 novembre 2016

Concernant la carte des formations de la voie scolaire, nous constatons cette année une logique extrêmement adéquationniste entre formation et emploi. La formation professionnelle sous statut scolaire n'a pas pour but unique de répondre à des besoins d'emplois locaux. Elle est pour nous un moyen d'élévation des qualifications et de formation générale permettant la construction de citoyens capables d'évoluer. Les orientations de la formation initiale ne sauraient être conçues simplement en réponse aux besoins des secteurs professionnels supposés porteurs d'emplois - les aléas de la prévision économique et la longueur des formations initiales (2 à 5 ans) devant à cet égard inciter à la plus grande prudence.

Les besoins à court terme exprimés par les employeurs ne doivent toutefois pas être ignorés, mais les formations ne doivent pas être déterminées par les seules perspectives offertes par les secteurs les plus "en tension" d'un territoire. Il faut aussi tenir compte des projets professionnels et de vie des jeunes concernés qui s'inscrivent dans un temps plus long.

La priorité doit être donnée au développement du service public, gratuit et laïque d'éducation qui doit se mettre en position de répondre au maximum aux besoins de formation des jeunes.

Alors que le plan « 500 formations » fait miroiter l'amélioration des formations professionnelles, les niveaux IV et V sont les grands oubliés de ces projets et il n'y a rien pour les élèves sortants de 3^e et qui choisissent la voie professionnelle sous statut scolaire,

Sur l'ensemble de la région Nouvelle Aquitaine, le bilan de création des Bac Pro est nul et il y a seulement 10 créations de CAP.

La FSU se félicite que la Région et le Rectorat de Limoges aient reconnu la pertinence de l'argumentation de la FSU en renonçant au projet de fermeture du Bac Pro « Construction des carrosseries » à Saint-Exupéry à Limoges, mais elle déplore la fermeture de plusieurs classes en Bac Pro Gestion administration.

D'autre part, concernant la carte d'apprentissage, votre projet est manifestement de développer de manière importante le nombre d'apprentis dans les lycées, notamment par la mixité des publics. La mixité des publics, en accentuant le remplissage des classes et créant du sureffectif, en désorganisant la formation par une gestion plus difficile des calendriers, en augmentant les difficultés d'accompagnement par une plus grande hétérogénéité des publics, contribue à la dégradation des conditions d'études. Le risque est grand et réel de voir ensuite une diminution des exigences de la formation, ce qui ferait prendre le risque de qualifier par diplômes ces jeunes sans pour autant

les former, ce qui les mettrait en difficulté dans la recherche d'emploi.

Mixer les parcours et les publics aux niveaux IV et V va à l'encontre des besoins des élèves, les élèves sortants de 3^e et orientés dans la voie professionnelle sont souvent en échec scolaire et issus de familles qui rencontrent des difficultés. Ils ont avant tout besoin de stabilité pour retrouver confiance en eux. Le « zapping » liés aux changements de statuts « scolaire » et « apprentis » dont on nous fait la promotion va à l'encontre de cette nécessité.

L'objectif des enseignants est de construire pour ces élèves une progression aussi bien sur l'année scolaire que sur l'ensemble de leur formation en intégrant au mieux les périodes de formation en milieu professionnel. La mixité des publics que ce soit dans la classe ou dans le parcours fait éclater le cadre sécurisant que les équipes éducatives et enseignantes construisent pour permettre la réussite des élèves.

C'est bien la lutte contre le décrochage en cours de formation et la réussite à l'examen qui doivent être réfléchies, avec des conditions d'enseignement optimum et effectifs réduits.

Nous rappelons notre opposition à ce système de mixité qui dégradera les conditions d'enseignement et dont la justification est plus financière que pédagogique.

Pour la FSU, il faut une augmentation des capacités d'accueil en BTS via l'accroissement et la diversification de l'offre de formation. L'objectif affiché et tenu par Monsieur le Recteur est de remplir les BTS par des bachelier-ères bac pro à hauteur de 30% des effectifs. L'accès priorisé des bachelier-ères bac pro en BTS ne saurait en aucun cas exclure les autres bachelier-ères (technologiques ou générales) qui n'auraient alors d'autres choix qu'une réorientation par défaut : Les IUT ne sont pas encore largement demandés par les élèves de la voie technologique car ils s'y retrouvent souvent en difficulté. Reste alors pour eux une orientation vers un établissement privé sous contrat voire hors contrat, choix particulièrement coûteux entre autre dans les filières « services ». La FSU propose :

- D'accroître l'offre de formation en Bac pro et BTS dans le réseau public.
- De développer en formation professionnelle les effectifs réduits pour répondre aux besoins spécifiques des élèves et étudiants, quel que soit leur parcours.
- De transformer les FCIL qui ne sont pas diplômantes en MC ou en licence pro suivant le niveau.

Alain Leurion (Titulaire)

Marie-Thérèse BODO (Suppléante)

MOUVEMENT INTERACADEMIQUE 2017

La demande de mutation dans le cadre du mouvement inter-académique est un moment important dans la carrière : l'aspiration à travailler dans la Région de son choix, suivre ou se rapprocher de son conjoint-e..... est légitime et sa prise en compte est un facteur d'amélioration du service public d'éducation. Le SNUEP-FSU veille à ce que les règles soient transparentes et appliquées à tous. C'est la première exigence des élu-es du SNUEP-FSU dans les commissions paritaires.

Vous trouverez dans le BO spécial du 10 novembre 2016 et dans le journal SPECIAL MUTATION (SNUEP, SNES, SNEP) tous les éléments relatifs à ce mouvement.

Tous les stagiaires (obligatoirement) et tous les collègues candidats à mutation doivent s'inscrire au mouvement inter

Avant le 6 décembre midi pour la métropole et Mayotte par SIAM

Pour la phase inter-académique, la saisie des demandes de première affectation, de réintégration et de mutation **débutera le 17 novembre 2016 à 12 heures et se terminera le 6 décembre 2016 à 12 heures (heures métropolitaines)**. Ces demandes devront être formulées, sous peine de nullité, par l'outil de gestion Internet dénommé « I-Prof » rubrique « Les services/Siam »

Pour la phase intra-académique, les dates et heures de saisie des demandes seront fixées par les recteurs d'académie et la vice-rectrice de Mayotte.

Avant le 13 décembre pour Saint Pierre et Miquelon par SIAT

L'inscription au mouvement inter est obligatoire pour

- * Les personnels stagiaires qui, devant recevoir une première affectation, déposeront obligatoirement une demande dans le cadre de la phase inter-académique. Leur désignation dans une académie sera prononcée sous réserve de titularisation
- * Les agents placés en position de congé sans traitement en vue d'exercer des fonctions d'Ater ou de docteur contractuel ayant accompli la durée réglementaire de stage, ainsi que les personnels affectés à titre provisoire au titre de l'année scolaire 2016-2017

Pour la phase inter comme pour la phase intra-académique, après fermeture des serveurs Siam (accessibles par I-prof), seules seront examinées les demandes tardives, les modifications de demande et les demandes d'annulation répondant à la double condition suivante :

- être dûment justifiées ;
- avoir été adressées avant la réunion de l'instance paritaire compétente ;

Pour la phase inter-académique, ces demandes devront avoir été déposées avant le **jeudi 16 février 2017** à minuit, le cachet de la poste faisant foi.

Pour la phase intra-académique, ces demandes devront avoir été déposées dans les délais fixés par le recteur et par la vice-rectrice de Mayotte.

Les motifs suivants pourront être invoqués à l'appui de ces demandes: décès du conjoint ou d'un enfant, cas médical aggravé d'un des enfants, mutation du conjoint.

Pour Saint-Pierre-et-Miquelon (et Mayotte pour les personnels d'éducation et d'orientation)

Note de service n° 2016-168 du 9 novembre 2016

Dépôt des candidatures et formulation des vœux : du 1er au 13 décembre 2016

Vous pouvez consulter le BO ou le journal « spécial mutation du SNUEP » pour plus de détails

<http://www.education.gouv.fr/cid108821/la-mobilite-des-personnels-enseignants-pour-la-rentree-scolaire-2017-au-bo-special-du-10-novembre-2016.html>

<http://snupe.fr/documents-mutation-inter-2017/>

N'HESITEZ PAS A NOUS CONTACTER AVANT LA DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS POUR QUE NOUS VOUS CONSEILLIONS DE FAÇON ECLAIREE.

DANS TOUS LES CAS DE FIGURE, N'OUBLIEZ PAS DE NOUS FAIRE PARVENIR UNE COPIE DE VOTRE DOSSIER POUR QUE NOUS PUISSIONS DEFENDRE AU MIEUX VOS INTERETS

DROITS DES CONTRACTUELS

Le SNUEP et la FSU sont engagés pour l'amélioration des droits des contractuels depuis de nombreuses années.

Dans l'académie, nos combats trouvent aujourd'hui un premier débouché d'importance pour nos collègues les plus anciens dans la fonction : ils verront ainsi leur CDD requalifié en CDI à la date anniversaire des 6 années d'ancienneté et seront alors embauchés à temps complet (même s'ils sont pour l'instant recrutés à temps incomplet). Un établissement de rattachement administratif leur sera attribué. Une vingtaine de personnes pourront en bénéficier dès cette année.

Les élus de la FSU ont acté positivement ces avancées qui portent la trace concrète de leurs combats en faveur de l'amélioration des droits de nos collègues maintenus dans la précarité depuis de nombreuses années.

Contactez-nous pour vérifier votre éligibilité au dispositif avant la tenue de la commission (CCP) qui examinera le cas individuel de chaque agent. Elle devrait se tenir en décembre ou janvier.

Les mesures arrêtées devraient entrer en vigueur à la suite de la CCP, avec rétroactivité au 1/09/2016 pour celles et ceux pouvant en bénéficier.

La FSU et ses syndicats (SNES, SNEP et SNUEP) sont déterminés à obtenir de nouvelles avancées pour les contractuels, au CTA où nous occupons 5 sièges sur 10 et à la CCP où la FSU détient la totalité des sièges.

Nous intervenons d'ores et déjà et d'ici-là pour l'établissement d'une grille indiciaire de rémunération de tous les contractuels, en CDI comme en CDD, pour des dispositifs de formation et d'accompagnement, qui permettent de nouvelles avancées et ce en lien avec la publication du décret du 29 août 2016.

Pour être bien défendus syndiquez-vous au SNES, au SNEP ou au SNUEP, syndicats de la FSU qui agissent au quotidien pour votre défense.

N'hésitez pas à nous contacter pour un suivi individuel de votre dossier ou pour de plus amples renseignements.

Syndiquez-vous, c'est le moyen de renforcer le SNUEP et la FSU dans le combat qu'ils continueront avec vous, pour en finir avec la précarité.

Les syndicats de la FSU

Adhésion valable jusqu'au 31/08/2017

Adressez ce bulletin d'adhésion et votre règlement à votre section académique:
 Béatrice GAUTHIER, SNUEP-FSU, 59 rue Noël Boudy, 19100BRIVE
 ou au SNUEP-FSU 38 rue Eugène Oudiné 75013 PARIS
 Courriel: snuep.national@wanadoo.fr; site: www.snuep.com

MERCI de remplir complètement et LISIBLEMENT ce bulletin cela facilite le travail des militants-es

Ancien-ne adhérent-e oui N° : non

M. Mme

NOM :

Nom de naissance :

Prénom :

Date de naissance : / /

Adresse complète:

Tél. fixe :

Tél. portable :

Email :

En adhérant au SNUEP, vous rejoignez la FSU, 1^{ère} fédération de l'Education Nationale.
 Pour les retraité-es, l'adhésion au SNUEP inclut l'adhésion à la FGR.

ACADÉMIE (au 01/09/2016) : LIMOGES

SITUATION ADMINISTRATIVE

PLP CPE AED

Classe normale Hors classe Stagiaire

Contractuel-le CDD CDI Vacataire

Échelon au 01/09/15 : Depuis le : / /

Emploi particulier : (ATP, AFA, CPA, détachement, Greta, MLDS, inspection, ZR, congés divers) :

Retraité-e en congé sans emploi

Discipline précise:

Code (si connu) :

AFFECTATION

LP SEP SEGPA EREA

Collège Lycée SUP FC

Nom de l'établissement :

RNE (facultatif) :

Ville :

Si TZR: Etab. d'exercice :

Rattach. admin :

COTISATIONS DES PLP ET CPE	
Sans traitement : 27 € - E.A.P. : 27 € - Assistant d'éducation : 36 €	
Non-titulaire : 93 € - Non-titulaire Réunion : 111 € - Non-titulaire Guyane : 85 €	
Temps partiel : au prorata de la quotité de traitement	

RÈGLEMENT DE LA COTISATION

Temps partiel: % Nombre d'heures:

Montant : €

Mode de paiement :

1. Chèque-s : 1 2 3

2. Prélèvement en 3 fois ou 6 fois

3. Virement bancaire (Demandez le RIB à votre section académique)

*En cas de première demande, ou en cas de changement de coordonnées bancaires, joindre un RIB et remplir le formulaire de prélèvement) disponible sur le site: www.snuep.com

Dès que l'adhésion est enregistrée, elle est définitive et ne peut être remboursée.

Éch.	Cl. Norm	H.C.	<p style="color: red; text-align: center;">66 % de votre cotisation est déductible des impôts (100% si frais réels)</p> <p style="color: red; text-align: center;">ou</p> <p style="color: red; text-align: center;">Votre cotisation permet d'obtenir un crédit d'impôt si vous n'êtes pas imposable</p>			
1	111	156				
2	120	177				
3	126	192				
4	132	204				
5	141	216				
6	144	231				
7	156	243				
8	165					
9	177					
10	192					
11	204					

RETRAITÉS-METROPOLE - GUADELOUPE - GUYANE - MARTINIQUE - MAYOTTE						
PLP-1	87€	PLP-CN	96€	PLP-H.C	108€	
RETRAITÉS-DE LA RÉUNION						
PLP-1	117€	PLP-CN	129€	PLP-H.C	144€	
RETRAITÉS-DE NOUVELLE-CALÉDONIE ET POLYNÉSIE FRANÇAISE EN CFP						
PLP-1	10383	PLP-CN	11457	PLP-H.C	12888	

Le SNUEP-FSU pourra utiliser les informations ci-dessus pour m'adresser les publications syndicales. Je demande au SNUEP-FSU de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions.

Je l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et les traitements automatisés dans les conditions fixées par les art. 26 et 27 de la loi du 06/01/78. Cette autorisation, à reconduire lors du renouvellement d'adhésion, est révoquée dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SNUEP-FSU.

Pour l'enseignement professionnel
>Offensifs et engagés!

Date : / /

Signature :

Conseil de discipline : une année extraordinaire !

Depuis bientôt 30 ans que je siége en CAPA, j'ai été amenée à siéger une fois il y a plusieurs années, une fois l'an dernier, et je siégerai 3 fois entre la rentrée et Noël.

En espérant que d'ici ma retraite (dans 3 ans), je n'aurai plus à connaître ces situations si douloureuses, tant pour les collègues convoqués que pour ceux qui doivent sanctionner leurs actes.

A chaque fois les motifs sont différents, mais dans tous les cas, je m'interroge sur ce qui peut conduire des collègues à ne plus pouvoir répondre à l'injonction d'exemplarité du fonctionnaire.

Car un fonctionnaire n'est pas un salarié ordinaire, il n'a pas le droit à des moments de faiblesse. Il doit être en tout point, à tout moment, quel que soit le contexte, exemplaire, et ne jamais faillir. Il n'a pas le droit de « craquer », de lâcher prise... Ses problèmes familiaux, ses problèmes de santé, les difficultés de son métier, ses conditions d'exercice, rien ne doit l'empêcher d'être irréprochable dans l'exercice de sa mission. Il doit être surhumain.

4 conseils de discipline dans une petite académie, dans un temps restreint, interpellent ; ces moments de faiblesse de fonctionnaires qui les mènent devant un conseil de discipline sont-ils aussi courants dans d'autres académies ou sont-ils spécifiques à l'académie de Limoges ? Qu'est ce qui peut conduire à cette concentration de défaillances ? Y aurait-il un mal être spécifique à notre académie, un contexte particulier, qui

mène à tant de situations reprochables ? Y a-t-il égalité de traitement de tous sur le territoire où l'Académie de Limoges est-elle plus scrupuleuse que d'autres ?

Je ne saurais croire que la chasse aux sorcières est ouverte, mais en tous les cas, je ne peux donner qu'un conseil aux collègues qui se sentent faiblir : ne surestimez pas vos forces. Fonctionnaires qui devons être infaillibles, nous ne sommes que des hommes et des femmes comme les autres ; nous ne sommes pas des « sur hommes, ou des sur femmes ». Si les conditions de travail sont trop dures, si le contexte devient insupportable, ne restez pas isolé. Formalisez vos difficultés, consultez votre médecin, personnel ou du travail, demandez l'aide de vos collègues, de votre syndicat, de l'assistante sociale de la DSDEN, de votre hiérarchie, saisissez le CHSCT, la structure d'écoute de la MGEN ... mais ne restez pas seul-e devant votre souffrance ou vos difficultés, elles ne peuvent mener qu'à des risques dont vous seul-e supporteriez les conséquences.

Si vous êtes agressé-e ou harcelé-e dans l'exercice de votre travail, que ce soit par les usagers, les collatéraux ou d'autres, prenez date, faites des rapports, **renseignez le registre santé-sécurité**, portez des mains courantes ou des plaintes ... mais ne supportez pas en silence au risque un jour de ne plus pouvoir vous contenir et de nuire à votre santé ou à votre carrière.

Béatrice GAUTHIER

ENSEIGNEMENT

RECHERCHE

CULTURE

SPORTS



PRÊTS IMMOBILIERS,
CRÉDITS CONSO,
ÉPARGNE,

SOLIDAIRE
DE VOS
ENGAGEMENTS

ASSURANCES,
SERVICES BANCAIRES,
SOLIDARITÉ ET MUTUALISME

LA BANQUE DU MONDE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

**Caisse de Crédit Mutuel
Enseignant de Limoges**

Le Colisée

13 Place Jourdan - 87000 Limoges

Tel. 05 55 10 09 78 - Fax. 05 55 49 14 97

e-mail : 3655000@cmlaco.creditmutuel.fr

Crédit  Mutuel

Enseignant

www.cme.creditmutuel.fr